[illegible] à Gibraltar, [illegible] à la frégate [illegible] le généreux allié, à l'humanité [illegible] ses sinistres. Ce sont là des actes qui resserrent les liens [illegible]

Le rapport du directeur des Postes, vous fera connaître les opérations de ce département, pendant le courant de l'année dernière, et vous suggérera telles modifications [illegible] les lois que vous jugerez convenables aux exigences du service public. Le changement que le pays a subi depuis plusieurs années dans les différents modes de voyage et de transport a apporté une plus grande facilité pour le transport des envois en suspens de la malle régulière, et il demande à l'officier à la tête de ce département, la vigilance et la plus grande circonspection pour restreindre les dépenses aux limites du revenu. Il y a aussi de très fortes raisons de croire que l'on a abusé du privilège d'affranchissement. Ce département néanmoins a été conduit avec la plus grande vigueur, et a rempli avec le moins de frais possible, tous les objets utiles pour lesquels ce département avait été établi.

Quant à ce qui est de tous les départements, je suis très heureux de dire que rien n'a été arriéré ni négligé, soit dans un véritable esprit d'économie, soit dans un système d'une comptabilité très rigide. Cet état des affaires en un fait apparent que le gouvernement n'a subi aucune perte par la faute d'aucun de ses agents. Il est vrai de dire, que dans la belle machine si compliquée de notre gouvernement quelques rouages, n'ont pas pendant un instant, et on n'en sera pas surpris, rempli tout le but utile vers lequel ils tendaient, mais je puis affirmer que rien n'est survenu, qui ait interrompu l'harmonie du gouvernement lui-même et que toutes les lois ont été exécutées avec force et vigueur, pour que tout les droits, soit ceux des États, soit ceux des particuliers, n'aient ni souffert ni été mis de côté.

En même temps le pays a rapidement avancé dans la voie qui mène à la grandeur d'une nation. La population continue à se répandre dans tous les nouveaux États et territoires, qui sont un asile non seulement pour les citoyens nés dans les États-Unis, mais encore pour les émigrants de toutes les parties du monde civilisé, qui viennent parmi nous pour jouir du bénéfice de nos institutions de liberté, et contribuer par leur travail à augmenter nos richesses et notre puissance.

Il serait d'une bonne politique que les lacs et les rivières de l'Ouest reçussent toute l'attention que la constitution permet au Congrès de leur accorder. Des ouvrages dans des situations favorables et propices sur les lacs, pourraient être d'une indispensable nécessité en cas de guerre, [illegible] pouvoir réussir dans des opérations navales, [illegible] de l'Atlantique seraient [illegible] tion faite par le dernier [illegible] de la navigation du Mi[illegible] efficacement appliquée.

Je ne puis clore ce message, Messieurs, sans recommander à votre plus grande considération les intérêts du district. Nommés par la Constitution les législateurs exclusifs du district, et formant ainsi la seule anomalie dans notre système de gouvernement de corps législatifs, étant élus par d'autres que par ceux qui doivent retirer les avantages de leur législation; je vous serai très obligé de donner tous vos soins à cette affaire, de manière à ne laisser aucune plainte méritée. Le siège du gouvernement de nos républiques associées ne peut pas manquer d'attirer l'attention de vos soins paternels.

J'aurai encore à recommander à votre attention les dernières volontés de feu Smithson, afin que la session actuelle ne s'écoule pas sans prendre les mesures nécessaires pour les mettre à exécution.

Lorsque j'arrivai à la présidence, l'état des affaires publiques était très embarrassé. Pour ajouter à l'irritation d'une longue controverse avec une nation puissante et dont les résultats devaient décider des questions de frontières et plusieurs points importants de droit maritime, il s'était élevé des collisions entre les citoyens des deux pays, dont les suites pouvaient être funestes. L'arrestation d'un sujet de la Grande Bretagne qui, sous la protection d'une commission militaire, avait violé le territoire des États-Unis et commis le crime de meurtre sur la personne [illegible] citoyen américain, était venu compliquer ce[illegible]. Des réclamations contre le Mexique, [illegible] fortes sommes, restaient à liquider: la [illegible] depuis plusieurs années, le théâtre d'une guerre meurtrière avec les Indiens. Enfin pour combler les embarras du gouvernement, le crédit public et particulier était ruiné, les emprunts difficiles ou impossibles, le commerce suspendu, le change très élevé et le papier de banque déprécié. Me sera-t-il permis de féliciter le pays des heureux résultats de nos efforts. La paix préservée sans que l'honneur national ait eu à souffrir; la guerre des Florides heureusement terminée; nos réclamations contre le Mexique, ajustées: la confiance rétablie ainsi que le crédit public, rétabli; le commerce, florissant; l'industrie récompensée, la circulation remise sur une base solide, et le change réduit au taux le plus bas, tels sont les bienfaits dont nous avons à remercier la Divine Providence.

JOHN TYLER.

Washington, 5 décembre 1843.

L'Editeur de la *Avispa* nous prie de publier l'Avis suivant:

SRES. SUSCRITORES DE LA AVISPA.
HABIENDOSE descompuesto la prensa no ha sido posible dar el numero de ayer; pero tan luego como su composicion se concluya, que será dentro de tres dias, continuará, como hasta aqui, la publicacion de este periodico, é indemnizaremos á nuestros lectores.
EL EDITOR.

On a organisé un *Clay Club* à la Mobile.

M. ADAMS—Un correspondant du Charleston *Patriot*, écrit de Washington: "M. Adams est fort sérieusement indisposé. Sa dernière tournée la presque tué. Je ne serais pas surpris qu'il ne passe pas la session."

Noon, condamné par le jury pour avoir assassiné sa femme a été condamné à mort.

VIRGINIE.—La législature de la Virginie s'est assemblée à Richmond, le quatre de ce mois. Elle s'est organisée par l'élection du docteur Scott comme président du sénat et de M. Hollman comme orateur de la chambre. Le message du gouverneur McDowell est un document très volumineux exclusivement composé d'affaires locales.

CANADA.—Nous voyons par le *Toronto Herald*, que l'administration d'origine française, ayant à sa tête M. Lafontaine, a été renversée.

A une des dernières sessions de l'assemblée, M. Lafontaine a annoncé que lui et ses collègues avaient donné leur démission et qu'elle avait été acceptée.

Nous sommes invités à appeler l'attention du public, sur la vente qui aura lieu par Beard & Richardson, d'une belle goëlette et d'une bande d'esclaves, aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks.

La Salsepareille est depuis longtemps connue comme un préservatif du sang le plus efficace qui ait jamais été découvert, et on dit qu'il guérit les affections scrofuleuses, celles de la peau, et toutes les maladies provenant de l'abus du calomel; extraire la quintessence de cette racine, serait alors le but des peines qui se sont données tous ceux qui souffrent. Les vertus restauratrices de l'extrait de Salsepareille de Comstock & Co., 32, rue des Magasins, sont sans rivales dans l'histoire de la médecine. Ce fait est prouvé par la grande quantité de ce médicament qui a été vendue, elle prouve son efficacité dans les cas les plus graves. Cet extrait de Salsepareille est contenu dans des bouteilles aussi grandes qu'aucune des autres préparations, et est vendu aux prix raisonnables de 50 cents la bouteille et $4 la douzaine, et se trouve seulement au No. 32, rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans.

SALSEPAREILLE DE SANDS.
SON PROPRE OUVRAGE LE PROCLAME.
Lisez la lettre suivante:
New York, le 16 août 1842.

"Messieurs SANDS.—J'ai contracté envers vous une dette que l'argent ne peut pas payer; aussi vais-je faire connaître au public tous les avantages que j'ai retirés de l'usage de votre inappréciable Salsepareille.—J'étais gravement affligé d'une maladie scrofuleuse qui était héréditaire dans notre famille; cette maladie s'était d'abord déclarée au col, et s'étendit bientôt aux oreilles, sur la tête, la figure, les bras et aux extrémités inférieures. Je ne pouvais même pas me regarder. A une époque j'étais tellement malade que je ne pouvais ni dormir ni me tenir debout; j'étais tout à fait sourd, ma figure n'était qu'une plaie. Beaucoup de personnes croyaient que j'avais eu la petite vérole; je m'étais trouvé dans la dure nécessité d'abandonner mes affaires. J'avais cependant essayé tous les traitements médicaux qui avaient été annoncés, et néanmoins ma maladie ne faisait qu'empirer; j'étais désespéré. Fort heureusement je rencontrai dans un des chars du rail-road, pendant un voyage que je fis pour ma santé, une dame qui me dit que son fils avait précisément été atteint de la même maladie, et qu'il s'était guéri par l'usage de votre Salsepareille. Je me procurai cet article, et j'en fis immédiatement usage. Aujourd'hui j'en ai pris environ six bouteilles et je suis très bien; je puis vaquer à mes affaires. Je vous fais ce certificat de fait, comme un acte de justice, espérant seulement que les malheureux qui comme moi ont souffert, pourront s'en servir. [illegible] Ceux qui désirent de plus amples informations, peuvent s'adresser à moi, au No. 197 rue Greenwich, et je me ferai un véritable plaisir de leur donner tous les renseignements qu'ils désireront.

Je suis, Messieurs, avec reconnaissance, etc.
AMOS DENMAN.

Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co., droguistes chimistes en gros, granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue à la Nouvelle Orléans, par A. Oliver et Co., 61, rue de Chartres, et par Sickles et Co., No. 40, rue du Canal; par Dutillet, 134, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des principales villes des États-Unis.
Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.
AVIS.—Ayez soin de demander la Salsepareille de Sand, et n'en prenez pas d'autres. 9 déc

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Shaw, Lovett, Gibraltar, T Crosby
Union, Russell, New York, Fendick & Bro
Damariscotta, Howes, Boston, Bridge, Schmidt & co
[illegible] Kentucky, Rogers, Boston, Harrod, Darling & co
Barque Meurra, Williams, Boston, [illegible]
Brick Pedraza, Hutchinson, New York, Gordon, Wylie & co
Eagle, Tuck, Marseille, W Lacy & co
Washington, Stevens, New York, Bridge, Schmidt & co
[illegible] Jefferson, Mills, Richmond, P Reckford
Goel. Allen, Usher, Kingston, Ja. Captaine
Steamer Scioto Belle, Reed, Shreveport, Capt

ARRIVES.
Bateau de remorque Hail Columbia, Lambert, de l'habitation Johnson.
Navire Camera, Whiting, de Brême.
Goel. Mary Chase, Creech, de la Mobile.
Steamer Duke of Orleans, Brian, Cincinnati.
[illegible] Fashion, Fullerton, Mobile.
[illegible] Star, Ausden, Natchitoches.
[illegible] Eclipse, Conlee, Memphis.
[illegible] Gen. Morgan, Latham, Wm Landing.
[illegible] Music, Wilson, Lafourche.
[illegible] Chieftain, Carroll, Cincinnati.
[illegible] Missouri Mail, Littleton, Donaldsonville.

DERNIERES DATES.

Boston	déc [illegible]	Londres	nov [illegible]
New-York	déc [illegible]	Liverpool	nov 4
Philadelphie	déc [illegible]	Paris	nov [illegible]
Baltimore	déc [illegible]	Havre	nov [illegible]
Washington	déc [illegible]	Bordeaux	oct 12
Charleston	déc [illegible]	Vera-Cruz	nov [illegible]
[illegible]	déc [illegible]	[illegible]	nov [illegible]

L[illegible] caisses absynthe [illegible] 70 Camp

INSTITUTION O. BOYER.
[illegible] Conti, entre Dauphine et Bourbon. Les examens commenceront dans cette institution [illegible] prochain [illegible]

Lycée d'Orléans.

LES examens annuels auront lieu le lundi 18, le mardi 19 et le mercredi 20 décembre, et se termineront jeudi par la distribution des prix. Les exercices commenceront à dix heures du matin.

Le jour fixé par les statuts pour l'ouverture des classes tombant le jour de l'An, l'année scolaire commencera le mardi, 2 janvier 1844. 13 déc—13

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE,
PENSION, DEMI PENSION ET EXTERNAT,
Dirigé par J. F. BUFFET,
Rue Bourbon Nos. 33 et 49, Nouvelle-Orléans.

LES examens annuels des élèves de cette institution auront lieu le 18, le 20 et le 21 de décembre courant de 9h. à 3h. et de 6h à 9h.

Ces examens se termineront le jeudi, 21 du courant, à 11h. 1o. par des exercices de déclamation dans les deux langues, 2o. par des morceaux de musique chantés par les élèves de M. G. Curto, sous la direction de cet habile professeur; 3o. par la distribution solennelle des prix.

Les parens des élèves que je remercie bien cordialement du patronage flatteur qu'ils persévèrent à m'accorder, et les personnes respectables qui veulent bien s'intéresser à cette maison d'éducation, sont respectueusement invitées à nous honorer de leur présence. Les classes s'ouvriront de nouveau le 2 janvier prochain 1844, à huit heures du matin, pour ne subir aucune autre interruption pendant l'année.
12 déc—9 J. F. BUFFET.

QUINCAILLERIE A BON MARCHE.
LE soussigné vient de recevoir du Nord et d'Angleterre et de France, un assortiment général de quincaillerie, qu'il vendra en gros et en détail, à très bas prix pour du comptant. VICTOR WILTZ.
14 dec—3f en 15j 66 Vieille Levée

MAGASINS D'ENTREPOT DE L'UNION ET DE L'AIGLE.
LES soussignés sont prêts à prendre toutes descriptions de marchandises et de produits de l'Ouest en magasinage, dans les beaux magasins ci-dessus, à l'épreuve du feu, à aussi bas prix qu'aucun autre établissement dans la ville. WM. EMERSON & Co.
14 dec—3 165, Tchoupitoulas

SEL GEMME—En débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par B. & A. SOULIE, 65 Bienville 14 dec

DIVERS articles en magasin—Saleratus, chandelles, patente Stearine et café de Rio, à vendre par E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp. 14 dec

FARINE—76 barils, en débarquement du steamer John Aull, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 14 dec 93, Tchoupitoulas

SAVON—230 caisses savon de Cincinnati, de qualité supérieure, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 14 dec 93, Tchoupitoulas

GRAISSE—150 barillets prime, en feuilles, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 93, Tchoupitoulas

[illegible] 14 dec

[illegible] BUDDECKE, WOODS & Co.

PLATS-COTES—40 barriques à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 14 dec 93, Tchoupitoulas

JAMBON—20 barils jambons couverts, 10 barils de préparés au sucre, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 14 dec 93, Tchoupitoulas

EPAULES—10 barils épaules en saumure, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 14 dec 93, Tchoupitoulas

TRENTE boites amandes douces sans coque, fraiches, 20 dito dito amères dito, 20 caisses eau de fleur d'orange 1re qualité, 6 de pate de jujubes, 6 barils pate et gelée de goyave, 1200 liv. anis vert nouveau, 270 dito fenouil doux nouveau, 2 dito essence d'amandes amères françaises, 100 dito essence d'anis, 50 dito dito citron, 10 dito dito absinthe, 50 dito badianne, nouvellement reçu et à vendre par
14 déc P. CUSACHS, enc. St. Philippe et Condé

ALCOHOL, à vendre par P. CUSACHS, 14 déc enc. St. Philippe et Condé

ORGE Perle belle, à vendre par P. CUSACHS, 14 déc enc. St. Philippe et Condé

CACAO vrai Guayaquil roux et rouge bon pour le marché mexicain, reçu et à vendre par
14 déc P. CUSACHS, enc. St. Philippe et Condé

RAISINS verts de Malaga—126 barillets raisins verts, les meilleurs qui soient venus cette année, à vendre au gré des acheteurs par VALETON BROTHERS,
14 déc 21, rue St. Charles sous le Verandah

[F]RUITS au sirop, et gelée de groseilles pour la vente [illegible] de Badin frères à Paris, reçus par le navire Louis [illegible] à vendre par VALETON FRERES,
14 déc 22, St. Charles, sous le Verandah

TOILES D'IRLANDE.—Les soussignés offrent à vendre par colis un assortiment complet, consistant en: pièces et demi pièces 4/4, de très bas prix à pièces fines; diaprés et damassés en pièces 6, 7, 8 et 10/4, drap damassé, 6, 8 et 10/4, étoffes noires et de couleur, pour pantalon, 3/4 et 4/4; drills de couleur, 3/4, Hollande écrue, Bretagnes fines, 3/4, serviettes damassées, 3/4, &c. &c.
30 nov WM. FREHN & Co. 36, Douane.

CAFE DE RIO en doubles sacs de très bonne qualité, dernièrement reçu directement, à vendre par
7 déc WM. FREHN & Co. 36 Douane

COTON en bobine de Orrelle—Un assortiment de coton blanc en bobine dernièrement reçu, à vendre par
7 déc WM. FREHN & Co. 36, Douane.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. TROIS.
Séance du 3 décembre 1843.

"Résolu que le Maire est autorisé à faire publier dans deux gazettes de cette ville pendant dix jours, en français et en anglais, un avis enjoignant les propriétaires ou agents, d'avoir dans les dix jours, à faire mettre sur la ligne qui leur sera tracée par le voyer, les maisons qui se trouvent maintenant obstruer le redressement de la rue de la Levée, depuis la rue France jusqu'aux magasins à tabac.

"Résolu de plus qu'après l'expiration du terme ci-dessus fixé, le voyer est autorisé de faire reculer toutes les maisons qui ne l'auraient pas été par leur propriétaire ou agens, et il tiendra un compte exact du coût et des dépenses qui seront faites, afin que la municipalité puisse se faire dédommager par les propriétaires."
(Signé) H. BOULET, Président pro temp.
Approuvé le 4 décembre 1843
13 déc (Signé) Wm. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. TROIS.
Séance du 2 décembre 1843.

Résolu que ce Conseil recevra jusqu'au 23 du courant des propositions cachetées pour affermer la Halle du Port pendant un an, à partir du premier janvier 1844, payable en bons municipaux de la Municipalité No 3. Le fermier de la dite halle devra, dans les dix jours qui suivront l'acceptation de ses propositions, fournir, à la satisfaction du Maire, des billets payables à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, et 12 mois de date, portant l'endossement d'une ou plusieurs personnes, lesdits billets ainsi fournis seront le paiement pour toute la durée dudit bail, ledit fermier devant se conformer aux ordonnances existantes, et en cas de non paiement d'aucun desdits billets, le Maire devra de suite faire saisir la ferme de ladite halle et la faire vendre aux risques et dépens dudit fermier et de ses endosseurs. Le Maire est pareillement invité à faire publier dans les deux langues, dans l'Abeille, la présente résolution pendant quinze jours.
(Signé) HENRY BOULET, Président pro. tem.
Approuvé le 5 décembre 1843.
13 dec—15 (Signé) WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. TROIS.
Séance du 2 Décembre 1843.

Résolu qu'il est défendu de passer sur la Levée, dans toute la limite de cette Municipalité, à cheval, en dray, voiture, etc., sous peine d'une amende de cinq piastres jusqu'à vingt cinq piastres; la dite amende recouvrable devant tout tribunal compétent. Les officiers sont spécialement chargés d'arrêter toutes personnes en contravention à ladite résolution.

Résolu de plus que le Maire est invité à publier dans l'Abeille la dite résolution, en français et anglais pendant dix jours.
(Signé) HENRY BOULET, Président pro. temp.
Approuvé le 5 Décembre 1843.
13 dec—10 (Signé) WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. TROIS.
Séance du 2 Décembre 1843.

Attendu que le commerce est la seule chose qui puisse accélérer la prospérité d'une ville, et que nous devons par tous les moyens possible, l'encourager dans les limites de la Municipalité que nous représentons;

Résolu qu'à partir de la passation de la présente résolution, que toute cette partie du port qui se trouve comprise depuis la rue Clouet jusqu'au canal des Pêcheurs sera franche de droits pour tout navire, chalands, steamboats et autres embarcations de quelque nature que ce soit, qui y atterriront, pour décharger ou recharger. Il est bien entendu que les navires et autres embarcations qui viendront dans les limites ci-dessus désignées, devront se conformer aux règlemens de police déjà établis par ce Conseil; toute résolution, ordonnance contraires aux présentes sont et demeurent rappelés, et le Maire est invité à publier pendant quinze jours dans l'Abeille, la présente résolution; la publication devra se faire dans les deux langues.
(Signé) HENRY BOULET, Président pro. temp.
Approuvé le 5 Décembre 1843.
13 dec—15 (Signé) WM. FRERET, Maire.

LE DOCTEUR COLLON, Chirurgien Pédicure, récemment arrivé dans cette ville, a l'honneur d'informer le public, et particulièrement les personnes gênées dans leur marche, qu'il extirpe sans douleur les cors aux pieds, les oignons, durillons, et guérit de la douloureuse incommodité des ongles qui entrent dans les chairs. Les avantages de sa méthode sont tels qu'on peut immédiatement mettre une chaussure aussi étroite que possible et marcher commodément. Enfin il offre aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance tout ce qu'on peut désirer de l'utile et du confortable.
Références: MM. Roger, consul de France, Ch. Odier, Honold, Gaëtan Field, et Lucien Lucas.
On recevra des ordres chez M. Victor Hébert, libraire, No 140, rue de Chartres. 9 déc—6

MR. G. MERIAUX a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il est de retour en ville et il continuera à donner des leçons de français, comme par le passé. S'adresser Julia street, 139, ou par la poste. 13 dec—6

SEL
ABORD du navire Lamport, de Liverpool—2000 sacs de sel, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 13 dec 53, rue Toulouse.

CHAUDIERES A SUCRE—Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment complet des célèbres Chaudières de Stewart et Dick, par le steamer John Marshall. J. U. LAVILLEBEUVRE, 13 dec 149, Commune.

FRUITS au jus, de Colin—40 caisses en débarquement et à vendre par LOREILHE & Co. 13 dec encoignure Royale et Douane

FRUITS à l'eau de vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par LOREILHE & Co. 13 dec encoignure Royale et Douane

LIQUEURS superfines en Assorti-figures—Quelques douzaines, à vendre à bon marché par LOREILHE & Co. 13 dec encoignure Royale et Douane

PRUNES de Bordeaux en boites de fantaisie et en jarres de diverses dimensions, à vendre par LOREILHE & Co. 13 dec encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—100 barillets en magasin et à vendre par LOREILHE & Co. 13 dec encoignure Royale et Douane

LANGUES fumées de bœuf et de buffle—40 douzaines à vendre par LOREILHE & Co. 13 dec encoignure Royale et Douane

BISCUITS de soda au beurre, à vendre par LOREILHE & Co. 13 dec encoignure Royale et Douane

300 peaux de bœuf sèches à vendre par BATAILLE & BIGEY, 13 dec 66, rue de Chartres

BEAUX fusils, carabines et pistolets, ainsi qu'une variété d'articles employés par les chasseurs, en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 43, rue de Chartres. 13 dec

GARDE FEU, chenets, pelles et pincettes en cuivre, en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 43, rue de Chartres. 13 dec

OUTILS de charpentiers, consistant principalement en scies et égoïnes de Spears, ciseaux de Kussels et de Barton, [illegible] tarrières, clefs de scie, [illegible] à vendre par W. A. RYAN, 43, rue de Chartres

[illegible] à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

HUILE ET BLANC DE BALEINE—[illegible] caisses blanc de baleine, en débarquement du navire Rubicon et Niobé, à vendre par TUFTS & HOBART, 40 Gravier 13 dec

AVIS.
LE Bureau Médical pour le District Occidental de l'Etat [illegible] En vertu de l'arrêté sus-dit, MM. les médecins, pharmaciens et sage-femmes qui exercent leur art conformément à la loi de cet Etat, sont invités à faire enregistrer avant le premier jour de janvier, leurs noms et le lieu de leur résidence au secrétaire du susdit bureau [illegible]

Le Bureau Médical du District Occidental de l'Etat, créé pour le même objet, est également invité à faire parvenir au soussigné la liste des noms de ceux auxquels il a accordé des licences, afin qu'ils puissent être ajoutés à la liste de ceux qui ont été licenciés par le Bureau, de la Nouvelle-Orléans. BUFILHO Junr. Secrétaire,
12 dec—5 rue de Chartres, No. 140.

TABLEAU DE WEST.
LE CHRIST
GUERISSANT UN MALADE.

CE célèbre et sublime tableau, sur lequel il a tant été écrit et parlé dans toute l'Europe et toute l'Amérique, sera offert à l'examen du public, à l'Eglise Méthodiste, encoignure de la rue Poydras et de la rue Carondelet, cette semaine, Jeudi, Vendredi et Samedi, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir, chaque jour, et lundi 18 décembre, et tous les soirs (excepté le Jeudi) depuis 6 heures à 9 heures. On pourra se procurer des pamphlets, qui donnent la description de ce tableau, et composés de 24 pages, au prix de 10 cents. Le prix de l'admission est: pour un simple personnel, de 50 cents; pour un monsieur et une dame, 75 cents; pour deux dames et un monsieur, 1 piastre, et pour chaque dame de plus, 25 cents. Arrangements libéraux pour les écoles. Les propriétaires désirent mettre leur prix en rapport avec la dureté des tems, sentant bien que c'est le concours des familles qui soutient ordinairement toute entreprise.

Le tableau a 16 pieds de haut sur 17 et 1/2 de large, contient environ 75 personnages de grandeur naturelle, et coûta 3,000 guinées (près de 15,000 piastres). Chaque jour, à 11 heures du matin jusqu'à une heure après-midi, et à 7 heures du soir, il sera fait une lecture sur le tableau, donnant la description de tous les personnages, de l'intention générale de l'artiste, etc. 13 déc—20

P. A. HEBRARD,
No. 21, rue du Canal,
OFFRE à vendre en gros et en détail, à des prix très réduits pour du comptant, les articles suivants, savoir:
Indiennes en couleur, bleues et noires,
Indiennes bleues de Merrimack,
Mouchoirs imitation madras,
Do. bleus,
Foulards de soie pour homme et pour enfant,
Cotonnades françaises, anglaises et américaines,
Cotons blancs et écrus de différentes largeurs et qualités,
Coton blanc à drap de 12/4,
Coton Lowell uni et croisé pour nègres,
Linseys à carreaux et kerseys pour nègres,
Gingas coton pour chemises, petits et moyens carreaux,
Molleton blanc et écru,
Parapluies de soie et de coton,
Coutil coton à matelat et bordure à matelat,
Châles laine tricotés et croisés,
Casimir pour pantalons,
Bretelles en coton et en gomme élastique,
Cravattes taffetas noires,
Mouchoirs batiste,
Velour de coton noir,
Percale noire, Tavelle en laine,
[illegible] coton blancs, écrus et gris,
[illegible]
Boutons en os, métal, [illegible]
Peignes de poche et à retapper,
Peignes fins,
Coton à coudre,
Couvertes françaises, 3 points,
Satinets bleus et gris de différentes qualités,
Kentucky Jeans,
Denims,
Flanelle blanche et rouge,
Et beaucoup d'autres articles. 13 dec—3

LEFEBVRE ET COOMBER—Deux ouvriers de la Champagne, connaissant parfaitement la partie des Vins mousseux et autres, préviennent les personnes qui auraient des Vins en mauvais états, qu'ils pourront les remettre tels que s'ils sortaient des caves de la Champagne.
S'adresser au Café de l'Etoile du Nord, encoignure des rues Natchez et Magazine. 13 dec—4

AVIS.
LES soussignés désirant réduire leur stock de marchandises sèches fraichement importées, informent respectueusement les marchands de l'Ouest et du Sud, ainsi que les habitans et planteurs, qu'ils vendront à très bas prix pour du comptant. L'attention des marchands et des consommateurs de marchandises sèches est particulièrement appelée sur les articles suivans qui viennent d'être reçus:

300 balles coton assorti, 50 balles linseys et kerseys épais, 75 balles couvertures épaisses assorties. 200 caisses indiennes américaines nouveaux dessins, 50 balles et caisses coton bleu, 20 balles coutil à matelas, assorti; 20 balles flanelles assorties, 10 caisses jeans du Kentucky à très bas prix, 3 caisses merinos anglais, 5 caisses alpacas, 5 caisses Madras, 5 caisses drap grande largeur. 6 caisses casimir à la mode, 60 caisses rubans assortis, 20 caisses gants, 300 douzaines bas assortis, 3000 dito coton assorti en bobines.

Ces marchandises sont FRAICHES et seront vendues pour du comptant aux plus bas prix du marché.
13 dec—3m PEET & MORTON. 17, Chartres

VINS DE BORDEAUX.
L'ON trouvera en magasin du soussigné un assortiment général de très bon vins rouges en barriques, importés par les navires Créole et Talma; sardines à l'huile, vermicelle et macaroni, liqueurs assorties, anisette, cerises à l'eau de vie, petits pois conservés, vin blanc en caisses de douze bouteilles et vingt-quatre demi bouteilles, ect. etc.
12 déc—3 V. ROUMAGE.

100 Caisses blanc de baleine et chandelles Stearine patentées. Nos. 4, 5, 6 et 8.
50 firquins beurre du Comté d'Orange.
50 caisses savon de Lee de New York.
20 caisses de 1/4 et 1/2 gallons cornichons au vinaigre.
10 barils do do
Actuellement en débarquement et à vendre par
12 déc—3 J. TINTORER, 153 Vieille Levée.

AUX PAYEURS DE TAXES.
DES valeurs de 1 à 40 pour cent d'escompte, propres au paiement des taxes de l'Etat et des Municipalités, à vendre par H. W. PALFREY.
12 déc—3 9, rue du Camp.

POUR CAUSE DE DEPART.
MANUFACTURE de plomb de chasse de la Nouvelle-Orléans, en plein rapport, à vendre à l'amiable.
S'adresser rue de Chartres, No. 100, ou à la Fabrique.
12 déc—6

AVIS—Les personnes qui auraient des réclamations à exercer contre la succession de feu Jacinthe Gourjon, décédé à Bordeaux, sont priées de les faire connaître au soussigné, et celles qui doivent à la dite succession, sont aussi invitées à payer entre les mains de
Z. CAVELIER,
12 dec—4 Exécuteur Testamentaire.

C. CHARLES TURPIN, D. M. P. rue Bourbon, No. 238. Consultations de midi à 2 heures. 12 dec—3

EDOUARD LAMBONDE, 86, rue St. Louis, offre en vente les marchandises suivantes, qui ont droit au drawback:
1100 caisses, Vins St. Julien, Pauillac, Margaux et Sauterne,
400 barriques Vin rouge,
30 futailles Eau de vie de Cognac,
100 barils Vin blanc Sauterne vieux,
100 barils Vinaigre,
175 paniers Huile d'olive en grandes bouteilles,
100 caisses Macaroni et Vermicelle,
Prunes sèches en paniers, bouchons, bouteilles vides, fruits à l'eau de vie et liqueurs. 12 déc

VINS de Bordeaux—40 barriques vin St-Julien, à vendre par FOLLAIN & BELLOCQ 25 rue St. Louis 6 dec

VIN de Madère—50 caisses des marques "Hindoustan supérieur", "Odessa extra good", &c, &c., à vendre par FOLLAIN & BELLOCQ, 25, rue St. Louis 6 dec

SALERATUS—7 barils dernièrement reçus et à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co. 12 dec 48, Tchoupitoulas

FARINE—300 barils marque de choix, en débarquement et à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co. 12 dec 48, Tchoupitoulas

CHAUSSURE—132 caisses en débarquement des navires Niobé et Rubicon, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane.

CHAUSSURE—97 caisses en débarquement du navire North Bend, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane 12 déc

HABILLEMENS—25 caisses de différentes descriptions, en débarquement et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 12 dec

TOILE, corde et ficelle d'emballage à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

PORC, clear, mess, M. O. prime et rump, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

BACON—50 barils Plats côtés, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

FICELLE D'EMBALLAGE—150 rouleaux, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

CORDAGE—500 rouleaux, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 déc 26 Poydras

FICELLE—6,000 livres, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

GRAISSE—100 barillets, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

EAU DE BLUE LICK—100 barils, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

WHISKEY—50 barils, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

WHISKEY de Bourbon, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 12 dec 26 Poydras

ANISETTE Française—500 paniers Anisette française, en magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON, 12 déc 34, Tchoupitoulas.

PAPIER à lettre de France—10 caisses en magasin à vendre par REYNAUD & FALLON, 12 déc 34, Tchoupitoulas.

TABAC en feuilles de la Havane, première qualité, à vendre par REYNAUD & FALLON, 12 dec 34, Tchoupitoulas.

SUCRE et Café de la Havane, à vendre par REYNAUD & FALLON, 12 dec 34, Tchoupitoulas.

CUIRS A SEMELLE—16 rouleaux, récemment reçus et à vendre par REYNAUD & FALLON, 12 dec 34 Tchoupitoulas

SUCRE—300 boucauts sucre, sur habitation, à 12 milles au-dessus de la ville, à vendre par REYNAUD & FALLON, 12 dec 34 Tchoupitoulas

CUIRS français—2 caisses cuirs veau français, reçus par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par REYNAUD & FALLON, 12 dec 34 Tchoupitoulas

DERNIEREMENT reçu par le navire Ville de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 169 barriques vin rouge, Haut Brion, Montferrand, St. Julien et Chateau Margaux, 14 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 550 caisses vin rouge Leoville, St. Julien et Chateau Margaux, 41 de vermouth et absinthe, 30 demi barriques vin blanc, 30 barils vinaigre blanc, 35 paniers champagne, 7 caisses saucissons de Boulogne, 21 do. fruits conservés, 10 do sardines, truffes &c., 1 do articles pour étrennes, 200 paniers anisette, 76 caisses fruits à l'eau de vie, 36 do marasquin et curaçao, 100 paniers huile d'olive, 64 caisses absynthe et kirsch, 40 caisses fruits au vinaigre, 25 dito liqueurs assorties, 10 dito différents vins, 6 dito moutarde assortie, 50,000 bouchons. REYNAUD & FALLON, 12 dec 34, Tchoupitoulas

FARINE—200 barils "Eagle Mills" article de choix arrivant maintenant, en magasin à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp 11 dec

BŒUF—100 barils prime et 30 barils mess, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp 11 dec

JAMBON—25 boucauts jambons. 25 de épaules, 25 de côté, bon article en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp 11 dec

BEURRE de Goshen—15 firquins excellent, en débarquement du navire Panthea, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 11 dec

EAU DE ROSE—12 boites, une douzaine de bouteilles chaque, en débarquement du navire Panthea, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 11 dec

CAFE DE LAGUAYRA—2000 sacs nouvelle récolte, en débarquement du brick Deaube, à vendre à bas prix par SCHMIDT & Co. 58, rue Bienville. 11 dec

VIN rouge en caisses—[illegible] caisses St. Julien médoc, avec capsules et étiquettes, ayant droit au drawback, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 11 dec 102, rue Royale

[illegible]—175 [illegible] à vendre par [illegible] TROISGROS, 36 Vieille Levée

[illegible] L. LOUDRIER & Co. 11 dec

EN DEBARQUEMENT du navire Mary Kingsland, venant du Havre:
2 caisses Chapeaux de soie dernière mode (de Laville)
2 dito Souliers assortis. 2 dito Mousselines de laine en couleur. 8 douzaines Cravates soie noire.
1 dito Rubans assortis. 1 dito Tulle de soie 6/4 (à la Régence).
1 dito Shalls [illegible] 6/4 et 7/4.
10 douzaines Voilettes noires et blanches.
20 [illegible] Gilets de Cachemire.
Et une quantité d'autres articles.
Aussi en magasin:
Plusieurs caisses indiennes, Denims, Cotons Blancs et autres marchandises du pays.
Tous ces articles seront vendus à bas prix pour du comptant par FREDERIC BONIS,
11 dec Encoignure Conti et Royale.

OUVERTURE de marchandises nouvelles—Lundi, 11 décembre les soussignés feront l'ouverture d'un grand assortiment de marchandises qu'ils viennent de recevoir de France. Mousseline de laine superfine, dessins riches, de crêpe cachemire, [illegible] écossaises, cachemire imprimé pour robes, de [illegible] différentes genres, soieries écossaises glacées, [illegible] satinées, [illegible] et façonnés, glacées, poult de soie [illegible] gros d'Afrique glacés, Pékin, unis, rayés, et façonnés glacés, moire noire, qualité supérieure, de [illegible] rayés satinés, gros de Naples unis et façonnés, noirs, poult de soie noir et blanc, gros de Suisse et soie d'Italie, crêpe noir et noir bleu, florence couleurs assorties, satine noire et noir bleu, [illegible] cachemire, satin et autres, mantelets noirs, unis et garnis, [illegible] ombrelles dernière [illegible] autres, mouchoirs batiste unis et ourlet—Ainsi qu'un grand assortiment d'autres articles français, anglais et américains.
11 dec LORNE & FROIS, 21 Chartres

PORC—400 barils mess et prime, à l'inspection, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 11 dec 24 Poydras

BŒUF—250 barils mess, prime et maigre à l'inspection, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 11 déc 24 Poydras

LANGUES DE BUFFALO—20 douzaines fraiches, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 11 déc 24 Poydras

CUIRS DE BUFFALO—160 convenables pour habitation, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 11 déc 24 Poydras

DUVET—Quelques sacs en débarquement et en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 11 déc 24 Poydras

GRAISSE—300 barillets de baril, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 11 déc 24 Poydras

FARINE—300 barils de l'Aigle de St. Louis, à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAM & co, 11 déc 82 Tchoupitoulas

BACON—Quelques barriques plats côtés et jambons, à vendre pour clore des consignations, par GEO. & ROBT. BUCHANAM & co, 82 Tchoupitoulas

FARINE de Sarrasin et demi barils, à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAM & co, 11 déc 82 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils marque D. D. Pagee, en débarquement du steamboat Champlain, à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAM & co. 82 Tchoupitoulas

[illegible]

E[illegible] 11 déc

CAMPHRE ET SALERATUS—5 barils [illegible] 11 déc FIELD & co, 30 Vieille Levée

RAISINS DE MALAGA—1000 caisses de Krasler, à vendre par FIELD & co, 11 déc 30 Vieille Levée

INDIGO—3 caisses de Manille et [illegible] surons d'Espagne, à vendre par FIELD & co, 11 déc 30 Vieille Levée

BEURRE et Fromage de Goshen, à vendre par FIELD & co, 30 Vieille Levée 11 déc

HUILE et Blanc de Baleine—3000 gallons huile et 300 caisses blanc de baleine, à vendre par FIELD & co, 30 Vieille Levée 11 déc

CAFE de la Havane—30 sacs en débarquement de la goelette Tary-Net, 150 en magasin, à vendre par L. CANTIN, 43, rue Gravier 11 déc

BISCUIT.—20 boites de soda, 10 demi barils de picnic, 10 de de Lima, en débarquement du navire Liverpool, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 11dec

CAFE—200 sacs prime Laguayra, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée 11dec

CAFE—134 de la Havane en débarquement du steamboat Alabama, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille-Levée 11dec

PLOMB de chasse et en barre—100 barillets numéros assortis, en débarquement du steamer Julia-Chouteau, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 11dec 45, Vieille Levée

DOUBLONS espagnols à vendre par J M LAPEYRE, 42, St. Louis 11 dec

TABAC de Cuba, à vendre par J M LAPEYRE, 20, St. Louis 11 dec

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par J M LAPEYRE, 20, St Louis 11 dec

BOIS de Campêche, à vendre par J M LAPEYRE, 20, St. Louis 11 déc

CAFE—60 sacs Java vieux gouvernement, en débarquement du navire Saratoga de New-York, à vendre par E. TROISGROS, 35, Vieille Levée. 7 dec

AMIDON—20 barils de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 36 Vieille Levée 9 dec

TABAC de Cuba à vendre par E. TROISGROS, 36 Vieille Levée 9 dec

TABAC du Kentucky—10 balles de 100 livres chaque, à vendre par E. TROISGROS, 36 Vieille Levée 9 dec

SUCRE de la Havane, brun, jaune et blanc, à vendre par E. TROISGROS, 36 Vieille Levée 9 dec

POIVRE—40 sacs, lourd de Sumatra, à vendre par E. TROISGROS, 36 Vieille Levée 9 dec

MR. ADOLPHE PLUCHE partant pour France, invite les personnes qui lui doivent à venir le payer immédiatement, et toutes celles auxquelles il doit à présenter immédiatement leur compte.
S'adresser rue Royale, No. [illegible] 6 dec—8

HUILE D'OLIVES en grandes bouteilles—1000 paniers de la marque Piagnol et Pussel, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par A. G. MOLIER, 20 St. Louis 6 dec—6

SARDINES à l'huile—[illegible] boites en boites et demi-boites, à vendre par A. G. MOLIER, 20 St. Louis 4 dec—6

EAU-DE-VIE de Cognac, en débarquement du navire La Ville de Bordeaux.
30 Futailles eau-de-vie de Cognac J. J. Dupuy, à vendre par ORDY & BRABIER, 6 dec—10 69, rue Royale.

PORC—200 barils prime par le steamer Talma, à vendre par WOOLSEY & FORMAN, 6 dec 75, Tchoupitoulas.

FICELLE à vendre par WOOLSEY & FORMAN, 6 dec 75, Tchoupitoulas.

PLATS COTES—75 barriques, à vendre par WOOLSEY & FORMAN, 6 dec 75, Tchoupitoulas.

MAIS—200 sacs en bon ordre, et un lot de patates irlandaises, à vendre par DITTRICH & Co. 141, Magasins. 6 dec

HUILE de baleine—500 barils d'automne et d'hiver, en magasin, à vendre par WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée. 6 dec

SAVON—500 caisses No. 1, de Boston Valentine & Co Winchester, Eagle et Livermore et Co, pour famille, à vendre par WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée. 6 dec

BLANC de Baleine—300 caisses Boston et New-Bedford, à vendre par WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée. 6 dec

RIZ—50 barriques frais de la Caroline, à vendre par WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée. 6 déc

INDIENNES—Quelques caisses garance couleurs foncées à la mode, à vendre par WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée. 6 dec

MARCHANDISES DU PAYS—[illegible] caisses toile à drap blanche, 33 pouces, 20 dito [illegible] à vendre par WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée. 6 dec

CACAO—7 sacs de Caracas et 60 Guayaquil, à vendre par REYNAUD & FALLON, 6 dec 34 Tchoupitoulas

RAISINS MUSCAT en caisses demi et quart de caisses, dernièrement débarqué et à vendre par GORDON, WYLIE & co, 6 déc 53 Bienville

CHAPEAUX DE FEUTRE—150 douzaines de toutes qualités, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane 6 dec

BRODEQUINS RUSSIE—200 caisses formant un assortiment complet, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane 6 déc

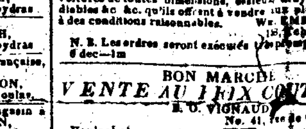

LES soussignés reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co. de Philadelphie et ont maintenant en mains un grand assortiment d'Ouvrages de charronnage, consistant en Voitures légères fortes, Waggons pour boeufs et chevaux, avec et sans ridelles, différentes dimensions, Waggons de Jersey, Roues de charrettes et de voitures de toutes dimensions, essieux, drays, brouettes, diables &c &c. qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix et à des conditions raisonnables. WM. EMERSON & Co. 165, Tchoupitoulas.
N. B. Les ordres seront exécutés avec promptitude.
6 dec—1m

BON MARCHE
VENTE AU PRIX COUTANT.
E. O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres.
Voulant clore, vendra au prix coutant pour du comptant. Il engage le public à venir visiter son assortiment d'importation récente, composé des articles suivants:
MEUBLES, GLACES
Glaces françaises de toutes grandeurs, meubles français, tels que armoires, commodes, secrétaires de dames, toilettes, lavabos, tables rondes, lits à feu, dito à ouvrage, guéridons, fauteuils, dito de bergère et de barbe, écrans, tabourets de piano, petits meubles divers pour enfants.
FANTAISIES POUR ETRENNES.
Tête-à-tête, verre d'eau, flacons, vases, cabarets, coupes, vide-poche, boites à poudre, veilleuses, cachets, garnitures de toilettes en porcelaine, décors dorés, blanc et en couleur.
Boites à mouchoirs, à bijoux, à gants, [illegible] à jeux; nécessaires de dame, dito de bureau; porte montre, corbeilles, bénitiers, boites à ouvrage, à thé, cartes, &c. en palissandre, écaille et ébène.
JOUETS D'ENFANTS TRES NOUVEAUX.
ARTICLES DE MENAGE.
Porcelaine et verrerie par services ou en plats, petits déjeûners, cafetières, théières, [illegible] porte-liqueur, porte-huiliers, plateaux, chandeliers, [illegible]
Pendules, vases à fleurs, lampes de cheminée, [illegible] de bureau, candelabres, portes-chapeaux, [illegible] de porte, anneaux à rideaux et patères &c &c. 6 déc.

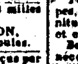

PERDU—Hier matin un chien [illegible] ayant une tache brunâtre sur la tête, [illegible] Il a les jambes [illegible] qui ramènera cet animal au [illegible] RUE DE LA DOUANE, recevra une récompense libérale. 12 déc—

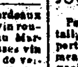

A VENDRE—Un superbe CHIEN de Terre-Neuve, âgé de 9 mois, s'adresser au bureau de cette feuille. 4 décembre.

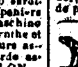

A VENDRE—Une paire de CHIENS d'arrêt à long poil, parfaitement dressés. S'adresser à B. & A. Soulie, No. 65, rue Bienville [illegible] 11 déc

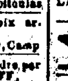

$50 DE RECOMPENSE.
SERONT payées pour l'arrestation du nommé HENRY BURNS qui a disparu il y a environ deux mois. Il est de petite taille et trapu, [illegible] yeux sont gonflés par l'intempérance. Il a été vu il y a quelque temps à bord d'une goélette faisant les voyages du Lac, au Vieux Bassin [illegible]
11 dec—3

DETENUE à la Geole de Police [illegible]

AMUSEMENTS.
Théâtre d'Orléans.
Jeudi, 14 décembre 1843.
Le répertoire:
L'OUVRIER
[illegible]
Suivi par
LA NUIT AUX SOUFFLETS,
Vaudeville en deux actes.
On commencera à 6 heures et demie.

CIRQUE.

MM. HOWES & MABIES,
Ont l'honneur d'informer le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils font l'ouverture d'un cirque à l'encoignure des rues Hôpital et Condé. La troupe est une des mieux montées du pays et rien ne sera ménagé pour mériter le patronage du public.
Ouverture—Tous les soirs à six heures et demie—On commencera à sept heures.
Prix d'entrée—Loges, 50 cents. Parterre, 25 cents.
La police la plus rigoureuse sera observée. 13 déc

BALS DE SOCIÉTÉ.
ARMORY OF THE WASHINGTON BATTALION,
Rue du Camp, entre Poydras et Gravier.
M. DEVOTI a l'honneur d'annoncer aux messieurs que la souscription sera ouverte mercredi 6 déc. dans ledit local, depuis 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et depuis 4 heures de l'après-midi jusqu'à six heures. 5 dec

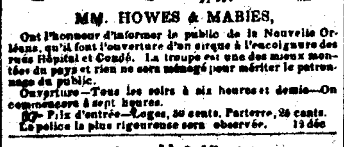

SALLE DE BAL D'ORLEANS,
Rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon.
[illegible] informe le public que la salle a été entièrement [illegible] décorée par les meilleurs [illegible] plus beaux [illegible] vendredi [illegible]

S[illegible] WASHINGTON.
Bal Paré et Masqué.
Les Dima[illegible], Jeudis et Samedis.
Admission—[illegible] $1 00
[illegible]

BAL DES QUARTERONNES.
Les Mercredis et Vendredis.
On ne sera pas reçu avec des armes.
JAMES O'CONNELL. 4 déc— Manager.

Danse et Beau Maintien,
Rue de Chartres, No. 123 et rue Julie, No. 110
M. DEVOTI a l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs qu'il commencera ses leçons lundi, 27 du courant, à son domicile, rue de Chartres, No. 123.
Les classes du soir auront lieu trois fois par semaine, et commenceront à six heures et demie.
Les leçons particulières se donneront dans la journée, soit dans la salle de l'académie, soit au domicile des élèves.
N. B.—Une classe pour les demoiselles et petits garçons sera ouverte à quatre heures P. M., rue Julie, No. 120.
23 nov—1m

MADAME FREMINEAU a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment des marchandises et articles de nouveautés, à des prix très modérés; qu'elle fera l'ouverture de son magasin, jeudi le 16 novembre.
16 nov—1m 135, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie.
Nouvelle-Orléans, le 7 décembre 1843.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été:
Résolu, qu'une assemblée des actionnaires de cette institution serait convoquée le mercredi, 20 du courant, à midi, au Bureau de la Compagnie, pour délibérer sur les affaires de cette mutual insurance company.
9 déc—9 L. MATHEWS, Président.

GORDON PLUMMER,
Arbitre pour les avaries de Navires,
(Au bureau de G. R. Stringer Not. Pub.)
No. 30, rue du Camp.
REFERENCES:
MM. J. & J. P. Whitney & Co.—Nouvelle Orléans.
T. N. Canseau courtier d'assurance, N. York.
Jos. B. Adams, Président de la Comp. d'Ass. N. E. M. Boston.
Sam. Q. Walker, courtier d'Assurance, Philadelphie.
Protets, Partes, Avaries &c. réglés avec promptitude. 9 dec—60

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE.
M. J. LION, Peintre, Lithographe et Daguerréotypiste, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a ouvert son atelier RUE ST. CHARLES No 3, CHAMBRE No. 20,
Où il exécute les portraits en tous genres.
CHEZ LUI SEULEMENT. Portraits coloriés au Daguerréotype d'un pied de grandeur, et au-dessous jusqu'à la petite dimension pour bagues, médaillons et épinglettes.
A vendre chez lui, fraîchement arrivés de Paris: Plaques et Daguerréotypes de toutes dimensions.
Leçons de dessin, de peinture et de daguerréotype.
24 nov—1 m

AVIS.
MR. CLISBEY, professeur de danse, a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle Orléans, que son académie de danse sera ouverte au No 3, rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, le 1er novembre, et que le même jour il commencera à donner des leçons dans les institutions de Mads. Bournos, 14, rue des Remparts; Made. Granet, 20, rue Bourbon; Made. Montgomery, 12, rue Apollo; Mlle. Prescott, 261, rue du Camp, et à l'institution de M. J. F. Buffet, 33, rue Bourbon.
Une classe pour les Messieurs sera ouverte de 8 heures à 10 heures du soir. 30 oct—6m

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ,
CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY,
21 juil Encoignure Carondelet et Villeré.

ARPENTAGE, ARCHITECTURE ET DESSIN LINÉAIRE.
F. M. COSNIER, ingénieur géomètre, ancien arpenteur-général de la Martinique et A. MAZZUCHELLI, architecte breveté de l'Université de [illegible], se chargent de toutes opérations d'arpentage et d'architecture; du relèvement des lignes et du partage des propriétés; de la confection de toutes espèces de plans de maisons et de terrains à vendre; du dessin de toutes sortes de machines; en un mot de l'exécution de tous les travaux relatifs au dessin linéaire et d'ornement.
Ils donnent également des leçons de dessin linéaire appliqué, selon le choix des élèves, à l'arpentage, à l'architecture et au dessin des machines; avec ou sans les notions préliminaires de mathématiques; de dessin à la plume et de tous les genres d'écriture d'ornements; et le soir, de six heures et demie à huit heures, un cours particulier pour les ingénieurs des machines à vapeur, les ouvriers mécaniciens, charpentiers, etc.
Leur bureau est établi Passage de la Bourse, No. 38, entre les rues Conti et Bienville. 3 nov—6m

DOMESTIQUE DE MAISON.
UN jeune nègre créole, âgé de 16 ans, excellent domestique de maison, sera vendu à bon marché à un bon maître. Pleine garantie. S'adresser au
23 nov No. 149, rue Commune

A VENDRE—60 barriques vin rouge, St. Estèphe Medoc, en débarquement du navire Bostonian, venant de Bordeaux, meublé vis à vis de la rue de l'Esplanade.
BOUTIN, GALLY & co,
23 nov 88 rue Royale

UN OU DEUX Messieurs désirent pension et logement dans une famille créole ou française respectable. S'adresser P. 30 Bureau de la Poste. 23 nov

FARINE.—Un lot de qualité supérieure, en bon ordre pour être expédiée, actuellement en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs. Aussi: Un lot de bœuf salé à l'inspection de Bozant, à vendre par
4 dec BITTRICH & Co. 141, rue des Magasins.

SUCRE—300 boucauts sur habitation, à vendre par REYNAUD & FALLON,
4 dec 34, Tchoupitoulas

TABAC en feuille, de la Havane, marchandise de prix, dernièrement importé, à vendre par
1 dec REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

CHARBON—40 tonneaux charbon de Sidney, à vendre par SCHMIDT & Co. 88 Bienville 4 dec

WHISKEY ET FARINE—346 barils whiskey, et 480 dito farine, en débarquement d'un chaland, à vendre par HEWETT, HERAN & Co.
4 dec 65, Camp.

MEDICAMENTS—530 caisses en débarquement des navires Ohio, Cosquimbo, Hilah, Kanawa, et autres arrivages, se composant de médicaments frais choisis dans une des meilleures maisons du Nord, à vendre à des conditions avantageuses par JARVIS & ANDREWS,
4 déc 20 Commune

MEUBLES—Dernièrement reçu, le plus bel assortiment de meubles qui ait jamais été offert à la Nouvelle Orléans, du célèbre établissement à la mode de Charles A. Boudoine, à New York, consistant en partie en ameublements de bois de rose couverts de brocatelle, de satin, peluches, etc, ainsi qu'un assortiment général de meubles d'acajou, aussi quelques réfrigérateurs améliorés. Les amateurs sont invités à venir examiner avant d'acheter ces articles, étant garantis et vendus bon marché pour du comptant. A. NICHOLSON, 63 rue de Chartres,
4 dec—30 entre Conti et Bienville

SOIERIES a bas prix.—Un assortiment de soieries unies légèrement tachées dans le voyage de France à la Nouvelle-Orléans, à vendre à très bas prix en détail par LORNE & FROIS,
2 dec 21, rue de Chartres.

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platillas, créas, impressions anglaises—2 caisses bas de soie, en débarquement et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
24 nov 53, rue Bienville

SUCRE blanc, à vendre par J M LAPEYRE, 20, St. Louis 11 dec

GRAINES pour oiseaux—12 barils à vendre par J M LAPEYRE, 20, St. Louis 11 dec

SAVON—150 caisses de Boston, extra, en débarquement du navire Niobé, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 11 dec

CUIRS de Buffalo—12 paquets Nos. 1, 20 dito No. 2, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co, 20 nov 82, Tchoupitoulas.

COUTELLERIE consistant en couteaux et fourchettes de table et dessert, manches en ivoire, en cornes et en os, canifs et couteaux [illegible] ciseaux, en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 43, rue de Chartres. 16 dec

EMMAGASINAGE.
ON peut obtenir de l'emmagasinage pour la valeur d'environ six mille barils, à des conditions raisonnables, dans le magasin No. 78 rue de la Vieille-Levée près de la rue St. Louis. S'adresser sur les lieux à
4 dec—4 en 1 SANCHEZ & PATTERSON.

BOTTES et Brodequins—120 caisses formant un assortiment [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE, [illegible]

PAR LE REGISTER.

Succession de Veuve Claude Tremé.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI deux janvier 1844, à midi, sur l'habitation de feue Veuve Tremé, à environ deux milles et demie au-dessous de cette ville, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de feue Veuve Claude Tremé, la propriété foncière, esclaves, &c. ci-après décrits savoir:

Une habitation située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve, à environ deux milles et demi en dessous de cette ville, mesurant trois et demi arpents de face au fleuve sur une profondeur de quatre vingts arpents, bornée sur la ligne supérieure par la propriété ci-devant appartenant à M. Martin Duralde, et sur la ligne inférieure par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à M. Charles Collis, et contenant environ deux cent quatre vingts arpents, desquels quinze arpents sont cultivés en jardin, une portion de ce qui reste est établie en une briqueterie et en savanne; et le restant qui est non cultivé est couvert de bois; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison en bois, cuisine, cases à nègres, hangards et autres bâtisses.

ESCLAVES.
Pierre Chapron, nègre âgé d'environ 60 ans, charretier et briquetier.
Ned, nègre âgé d'environ 31 ans, briquetier.
Bob, nègre âgé d'environ 40 ans, [illegible]
Louis, nègre âgé d'environ 40 ans, jardinier.
Valentin, nègre âgé d'environ 30 ans, briquetier.
Pierre Clair, nègre âgé d'environ 30 ans, briquetier.
Pierre Lafille, nègre âgé d'environ 32 ans, charretier.
Joe, nègre âgé d'environ 27 ans, charretier.
Hypolite, nègre âgé d'environ 20 ans, cocher.
Honoré, jeune nègre âgé d'environ 17 ans domestique de maison.
Joseph, nègre âgé d'environ 25 ans, cocher.
Thérèse, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, et ses cinq enfans, Celestine, jeune négresse âgée d'environ 10 ans; Armantine, petite négresse, âgée d'environ 6 ans; Marie, jeune négresse âgée d'environ 4 ans; François, jeune nègre âgé de 3 ans, et Carlos, jeune enfant, âgé d'un an.
Martha, négresse âgée d'environ 16 ans.
Marie Louise, négresse âgée d'environ 14 ans.
Mathilde, jeune négresse âgée d'environ 10 ans.
Les trois esclaves ci-dessus nommées, sont aussi les enfans de Thérèse.
Marie Joseph, négresse âgée d'environ 21 ans, et ses deux enfans Michel, jeune nègre âgé d'environ 3 ans, et Creston, jeune nègre âgé d'environ 1 ans.
Marcelin, jeune nègre âgé d'environ 16 ans, cocher,
Joachim, jeune nègre âgé d'environ 12 ans, cocher,
Ces deux nègres sont aussi les enfans de Marie Joseph
Louise, négresse âgée d'environ 35 ans, et ses trois enfans, savoir: Marthe, jeune négresse âgée d'environ 10 ans, Julien, jeune nègre âgé d'environ 7 ans, et Rosalie jeune enfant, âgée de 16 mois.
Athénaïse, négresse âgée d'environ 22 ans, et ses deux enfans Lucie jeune négresse âgée d'environ 3 ans et Julia, jeune enfant âgée d'environ 16 mois.
Célestine, négresse âgée d'environ 36 ans, et ses trois enfans Garçon, jeune nègre âgé d'environ 9 ans; Charles, jeune nègre âgé d'environ 9 ans et Angela, jeune enfant âgé d'environ 8 mois.
Françoise, négresse, âgée d'environ 46 ans, cuisinière; maladive.
Marie, négresse, âgée d'environ 45 ans, domestique de maison.
Victoire, négresse, âgée d'environ 60 ans, maladive, domestique de maison.
La Fille, négresse, âgée d'environ 45 ans, sujette aux crises.
Claire, négresse, âgée d'environ 47 ans, maladive, domestique de maison.
Eulalie, négresse, âgée d'environ 43 ans, maladive, ayant une grosseur sur le cou.
Cerie, négresse, âgée d'environ 40 ans, maladive.
Marguerite, négresse, âgée d'environ 41 ans, négresse de champ.
Pépite, négresse, âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.
Eugénie, négresse, âgée d'environ 20 ans, domestique de maison.
Caroline, négresse, âgée d'environ 16 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente:—L'habitation avec la briqueterie, et les bâtisses qui sont dessus, les immeubles par destination et les esclaves seront vendus ensemble dans un lot, avec quarante actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, à n'importe quel prix, à un an de crédit, l'acquéreur fournissant caution en faveur du juge de la Cour des Preuves et de l'administrateur, avec hypothèque spéciale. L'acquéreur ou les acquéreurs des propriétés hypothéquées à l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane pour les quarante actions du capital de cette institution, est tenu ou sont tenus de [illegible] sujettes à ladite hypothèque, le tout confir[illegible] de ladite banque. Les propriétés ne se[illegible] qu'après que les conditions [illegible]
[illegible] DUPLESSIS, [illegible]
N. B. Les actes [illegible] devant Edouard Dup[illegible]

Succession de William Brothers.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MERCREDI vingt sept décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 novembre 1843; il sera vendu pour le compte de la succession de William Brothers.
L'esclave Sam, nègre âgé de — ans,
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens
N. B. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par-devant L. F. Maureau, not. pub. 24 nov

Succession de Joseph Adams.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI, quatorze décembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Adams, la propriété ci-après décrite:
La moitié indivise d'un îlet de terre, No. 16, situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds à la rue Jackson, s'étendant en arrière sur la ligne de la propriété de William Cormley au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne ledit îlet mesure deux cent soixante dix-sept pieds; borné d'un côté par l'îlet No. 14, sur lequel il mesure cinq cent soixante-trois pieds cinq pouces, et de l'autre côté par l'îlet No. 18, sur lequel il mesure cinq cent soixante pieds neuf pouces, le tout mesure française; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions: La dite propriété sera vendue à n'importe quel prix, à un an de crédit; l'acquéreur fournissant caution en faveur du juge de la Cour des Preuves et des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale sur la dite propriété.
W. F. C. DUPLESSIS,
25 nov—Mes 19j Régister des Testamens
N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant W. Y. Lewis, notaire public.

Succession de Louis A. Lemoyne.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI dix-neuf décembre 1843, à 1 heure P. M. à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 novembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis A. Lemoyne.
Les effets mobiliers appartenant à ladite succession et consistant en meubles meublans, argenterie, &c.
Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
7 déc Régister des Testamens.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane—No. 621—J. P. Benjamin chargé de la vente des biens de la faillite de Wm. J. Whiting, en faillite.
En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le jeudi, 28 décembre 1843, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi, les propriétés ci-après décrites savoir:
Dix-sept lots de terre situés dans le faubourg Jackson, près cette ville, bornés par la division de certaines habitations situées sur le chemin de la Métairie, étant autrefois la propriété de François Hart ainsi qu'il appert d'un plan par L. Surgi arpenteur, en date du 12 février 1839, et déposé en l'étude des Cuvillier, notaire public; lesdits lots situés dans différents îlets comme suit:
Sept lots Nos. 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, situés dans l'îlet No. 15, les Nos. 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, et les Nos 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur 100 pieds de profondeur.
Trois lots Nos. 6, 7 et 8 dans l'îlet No. 16, face à la rue St. Antoine, le No. 6 ayant 30 pieds de face sur 94 pieds de profondeur; le No. 7, 30 pieds de face sur 72 pieds 10 pouces de profondeur, et le No. 8, 73 pieds de face sur 69 pieds 5 pouces de profondeur.
Trois lots Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet No 19 face à la rue Patrick; le No. 1, ayant 60 pieds de face sur 75 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du No. 19, et 30 pieds de face à la rue Palmyre. Le No. 2 ayant 40 pieds de face sur 47 pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 3, et le No. 3, ayant 65 pieds 2 pouces sur 47 pieds 6 pouces de profondeur.
Quatre lots Nos. 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No. 20, face à la rue Palmyre; le No. 6, ayant 30 pieds de face sur 100 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur la ligne du No. 5, et 78 pieds 8 pouces sur l'autre ligne. Le No 7 ayant la même façade sur 87 pieds 3 pouces de profondeur, sur la ligne du No. 8. Le No. 8, ayant 35 pieds 9 pouces de face à la ligne du No. 9, et le No. 9 ayant 60 pieds de face sur 36 pieds de profondeur.
Deux lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos. 79 et 80 sur un plan par J. A. Depouilly, archi[tecte], en date du 21 janvier 1835 et déposé en l'étude de J. [illegible] Cuvillier, notaire public; lesdits lots mesurant [illegible] No. 79 a 90 pieds de face à la rue d'Orléans, [illegible] à la rue St. Patrick, et 100 pieds de profondeur et de fa[ce] sur le Chemin de la Métairie.
Dix ac[tions] de la Compagnie des Architectes du huitième district [illegible] lesquelles $500 sont payées.
Dix acti[ons] de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe du Mexique [illegible] sur lesquelles $100 sont payées.
Une action [de] la Compagnie du Pont du Bayou sur laquelle $100 sont pay[ées].
Conditions de la vente: comptant, pour être payé au Marshall au [mom]ent de l'adjudication.
A. SIDNEY ROBERTSON,
4 déc—3f en 2 Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district oriental de la Louisiane.—No. 576.—J. P. Benjamin, chargé de la vente des biens de Benjamin Levy, en faillite.
En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le lundi 18e jour de décembre 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit failli à ses créanciers, savoir:
1o. Un lot de terre situé dans la rue St. Charles, entre les rues Canal et Commune, mesurant, mesure française, 30 pieds 8 pouces de face, 31 pieds dans le fond, s'étendant en profondeur sur un mur en briques, la ligne de profondeur du côté de la rue du Canal mesurant 153 pieds 3 pouces, et la ligne opposée, du côté de la rue de la Commune, mesurant 156 pieds 5 pouces. Ledit lot étant composé de tout le lot de terre No. 22, et de la portion dans le fond du No. 19, avec la bâtisse en briques à trois étages, et toutes les arrière-bâtisses et améliorations sur ledit lot; ensemble 150 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
CONDITIONS:
L'acquéreur assumera le paiement d'un emprunt fait sur [illegible] de $3,375, avec intérêts et les frais du protêt, dus à la Banque de l'Union de la Louisiane. Cet emprunt porte intérêt à 10 pour cent du 1er novembre 1843; mais en payant à la Banque l'intérêt déjà accru et $650 d'arrérages dus sur le capital, la balance de la dette portera alors intérêt à 7 pour cent seulement; pour la balance du prix d'achat, un cinquième comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque sur la propriété. L'acquéreur aura le privilège d'escompter ses billets au taux de 8 pour cent par an
2o. 24 Actions du fonds capital de la Banque des Négociants et des Artisans—$50 payées par action.
3o. 6 Actions du fonds capital de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche—$100 payées par action.
4o. 4 Actions du fonds capital de la Banque des Marchands de la ville—$75 payées par action.
5o. 100 Actions du capital de la Compagnie du Rail-Road de Nashville, sur lesquelles $2 par action ont été payées.
Conditions, comptant, pour être payé au Marshall au moment de l'adjudication.
Et immédiatement après, à la résidence du failli, rue St. Charles, entre les rues Commune et Canal:
Tous les meubles et ustensiles de cuisine du failli.
Conditions, comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant G. R. Stringer, notaire public.
A. SIDNEY ROBERTSON,
5 déc—3 en 14 Marshal des Etats-Unis.

En vente au lot le dé chargement du navire Taglioni,
HABILLEMENS FRANÇAIS TRES SOIGNÉS.
A bon marché.
BATAILLE & BIGEY,
66, rue de Chartres,
OFFRENT [illegible] leur nouvel assortiment d'habillements [illegible] qu'ils viennent de recevoir par les navires Taglioni et Narraganset. Tous leurs articles sont très beaux et seront vendus à bas prix, désirant écouler tout leur stock avant l'expiration de leur société qui doit avoir lieu le [illegible] prochain, les marchandises reçues sont:
Paletots [illegible] tarlans et laine, mode nouvelle,
Redingotes, habits, manteaux en castor, drap &c.
[illegible]

A VENDRE—Une nègresse [illegible] cuisinière, [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan vendredi, 15 décembre, à midi, à la rotonde de la Bourse St. Louis, [illegible] ci-après désignés:
1o. [illegible] lot de terre situé [illegible] Levée, entre les rues Bienville et Conti, mesurant 32 pieds [illegible] face à la rue de la Levée, sur 124 pieds de profondeur. Ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin à 4 étages à l'épreuve du feu et le magasin de dépôt à 3 étages dans le fond, connu sous le nom de magasin de quincaillerie de Ver. David. Ce magasin peut être loué $5000 par an [illegible] jour de la vente.
Conditions—$10,000 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets approuvés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Trois lots de terre étant [illegible] sur un plan dressé par J. Communy [illegible] les rues St. Charles, Carondelet, Julia, et Girod [illegible] mesurant chaque 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue St. Charles, sur 108 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, s'ouvrant sur une allée [illegible] 4 pieds de large; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, se composant de 3 maisons en bois [illegible] propriété est très convenablement située pour une résidence particulière.
Conditions: Moitié comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets approuvés et endossés avec hypothèque jusqu'à paiement final.
3o. Quatre lots de terre étant les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan qui sera exhibé le jour de la vente, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St. Pierre et St. Paul, mesurant chacun 14 pieds 11 pouces et 6 1/2 lignes sur la rue de la Commune; le lot No 1 ayant une profondeur de 133 pieds, 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles; le No. 2 mesure 133 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot no. 1, et 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du no. 3, les nos. 3 et 4, mesurant 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble quatre belles maisons en briques de 6 chambres chaque et cuisines en briques à deux étages, citernes, hydrants et cour pavée dans le fond, avec une allée de 4 pieds en commun avec toutes les autres bâtisses qui sont actuellement louées à de bons locataires jusqu'au 1er novembre 1844.
4o Un lot de terre dans le même îlet, mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue St. Paul, 21 pieds [illegible] dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces [illegible] sur le côté le séparant des lots Nos. 1, 2, 3 et 4, et [illegible] pieds sur l'autre ligne.
Conditions—Moitié comptant, 1/4 en billets de la Banque des Citoyens, et la balance en un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
5o. Deux lots de terre étant les Nos. 1 et 2, sur un plan qui sera exhibé à la vente, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St. Pierre et St. John, mesurant chacun 18 pieds 11 pouces et 6 1/2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent se composent de deux excellentes maisons en briques avec 4 bonnes chambres dans chaque, et deux cuisines en briques à étage, citernes, hydrants et cour pavée dans le fond, avec une allée commune, actuellement louées à de bons locataires.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets approuvés et hypothèque. [illegible] actions du fonds capital de la Banque des Citoyens sur cette propriété qui peuvent rester dessus ou être vendues aux prix du cours.
Pour plus de détails et voir les plans, s'adresser à l'encan Mart, rue du Camp.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, notaire public. 1 dec—

Actions de la Bourse des Marchands.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera offert à l'encan vendredi, le 15 courant, à midi et demie, à la Bourse St. Louis,
46 actions de la Bourse des Marchands, $75 par action payées.
Conditions: comptant. 13 déc—4

VENTES DE SHERIF.

John Wallace & Co. vs. Louis [illegible] et Mary M. [illegible]
COUR DE DISTRICT—No. 22,737—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mardi le deux janvier 1844, à midi, l'esclave ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus:
TAMOR, négresse âgée d'environ 30 ans.
Cette criée étant la seconde et dernière, ladite esclave sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
A. SIDNEY LEWIS
Shérif de la Cour de District

[illegible] Louise Hartense Greaux, [illegible] Jean Baptiste Greaux.
[illegible] d'un writ de fieri facias [illegible] des Preuves, [illegible] mardi, le 16 janvier 1844, à midi, [illegible]
Tous les droits, titres et intérêts [illegible] Greaux dans les sixièmes indivis des esclaves [illegible] Mezelie, âgée de trente quatre ans; Louise, [illegible] cinq ans; Azélie, âgée de quarante ans, et [illegible] Mézélie, âgée de douze ans. Saisis dans l'affaire [illegible] Conditions, comptant.
14 déc—Sct 20j D. AUGU[illegible] Shérif de la [illegible]

Les exécuteurs testamentaires de Manuel [illegible] Fourchy.
COUR DE DISTRICT—No. 22,417—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique (sans estimation) à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi, dix-sept janvier 1844, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses qui sont dessus, situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Royale, Quartier et Bourbon; le dit lot étant composé de trois morceaux de terre ainsi décrits, savoir:
1o. Deux pieds de terre face à la rue de l'Hôpital sur cent six pieds de profondeur, borné d'un côté par une propriété qui appartient à Jean Mercier et Dominique Bouligny, et de l'autre côté joignant un morceau de terre ci-après décrit.
2o. Trente-six pieds quatre pouces de face à la dite rue de l'Hôpital, sur cent vingt pieds de profondeur, joignant d'un côté au morceau de terre ci-dessus premièrement décrit et de l'autre au morceau de terre ci-après décrit, ayant à l'encoignure de ce morceau de terre une pompe appartenant à la ville de la Nouvelle Orléans.
3o. A la distance de soixante pieds à partir de la ligne du fond de la dite case à pompe de la dite rue de l'Hôpital, le troisième morceau de terre mesure vingt deux pieds de large en conservant la ligne en regardant vers la rue de l'Hôpital sur soixante pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
14 déc—3f en 3S Shérif de la Cour de District

Vente par le Marshal.

A. C. [illegible] vs. José Alvarez.
Le même vs. le même.
EN vertu de deux writs d'alias fi. fa. à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 15 janvier 1844, à midi, à la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.
Huit Lots de Terre désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, situés dans le faubourg Washington, dans l'îlet No. 19, les lots nos. 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Ferdinand, sur 127 pieds de profondeur et 4 lignes de profondeur, les lots Nos. 3, 4 et 5, mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Ferdinand, sur 115 pieds de profondeur; le lot No. 6, formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Vertu, mesure 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Ferdinand, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue de la Vertu; le lot No 7, mesure 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Vertu, sur une profondeur irrégulière; et le lot No 8, mesure 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Vertu, sur 101 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, mesure américaine.
Vingt-six Lots de Terre composant l'Ilet No 22, situés à Tunisbourg, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, mesurant au pied américain, les lots Nos. 1 à 11, mesurent chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Columbus, sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 12 et 13, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue London, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur; les lots Nos. 14 à 26 mesurant chacun 29 pieds 5 pouces de face à la rue Shepard et Moor, sur 120 pieds de profondeur, et les lots Nos. 27 et 28, chacun 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur. Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions, comptant.
14 déc C. CLAIBORNE, Marshal.

ENTREPOTS DE CHARBON

CHARBON—3,000 barils supérieur, garanti et livré sans poussière, partout dans la ville.
5 déc W & M MURPHY, 132 Vieux Bassin

CHARBON.—Les soussignés reçoivent par le navire Clinton de Liverpool, du beau charbon Cannel qu'ils offrent en lots convenables aux acheteurs, à un prix modéré.
Ils ont constamment un approvisionnement de charbon Anthracite, de Pittsburg, et de bois, qu'ils livreront à bon compte au comptant.
B. & A. SOULIE,
20 nov 65, Bienville, au premier.

CHARBON—20 barriques Schuylkill, à vendre par SAML. BROADWELL & Co.
22 nov 104, Tchoupitoulas

CHARBON—40 boucauts très supérieurs, de Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
27 oct 97, Camp.

CHARBON. 3000 barils Liverpool, Pittsburg et Kentucky, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY,
132 Vieux Bassin
9 nov 187 Remparts

CHARBON DE TERRE.
CHARBON de Pittsburg, 1ère qualité, à 75 cents le baril; charbon d'anthracite à $1 50 le baril; les ordres laissés aux endroits ci-après indiqués, seront promptement exécutés: chez M. Wm. McKean, libraire, encoignure des rues du Camp et Commune; au dépôt de charbon de W. T. Hepp & Co. encoignure des rues Levée et Orange ou au bureau de EUG. ROCHEREAU & Co, 102, rue Royale.
A vendre par cargaisons, à des prix tout-à-fait raisonnables. 18 nov.

CHARBON, BOIS.—Les soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de Charbon, Bois, Briques, Chaux, Bois de charpente, Charbon de bois, Sable, Résine, Goudron, Coquilles, etc. etc.
W. E. & R. MURPHY,
31 oct 132, Vieux Bassin.

POUR CLORE.
LES soussignés voulant clore, offrent à vendre en gros et en détail au plus bas prix, pour du comptant, leur assortiment général de marchandises sèches étrangères et du pays, consistant en:
Drap, pilot cloth, casimir, et tous les articles, convenables pour tailleur.
Mérinos français et anglais, alepine, mousseline de laine, étamine, &c., linge de table en tout genre, toile à drap 4/4 à 12/4, toile d'Irlande pour chemises, bretagne fil, platille blanche et écrue, coutil fil et ginga dito à matelat, colette, planter's use, etc.
Coton blanc et écru, cotonnade, satinette, Kentucky jeans, bas en laine et en coton, foulards soie, mouchoirs batiste, mouchoirs mock Madras, shalls cachemire et imitation, flanelle, molleton, calmouck, parapluie soie et en coton, mousseline blanche, broché et unie, dentelle fil et en coton, crêpe, gants, tapis de Bruxelle et autres qualités.
Rubans, soierie d'Italie, alpaca, etc. etc.
DURAND & UZURAU,
4 dec rue de Chartres 67, et rue du Canal, 14.

CHEAP CASH STORE.
DAVID & CHAPUS.
93, *Rue de Chartres.*
REÇOIVENT par l'Oconee, un joli assortiment de marchandises pour la saison, telles que: chemises [illegible] en laine, mérinos et coton; flanelle blanche, rouge et jaune; bas et chaussons de laine pour enfants, cravates de laine et cachemire dito pour matelots, satinet noir très beau, linseys, padding, bonnets petits et grands carreaux percale noire, indienne à meuble commune, dito rayée bleue et chamoi, [illegible] nansouk, jaconat blanc, [illegible] pour draps, dito écru, couvertures de laine 10/4, 11/4 et 12/4, guinée bleue croisée. [illegible] nappes, damassées, mouchoirs en soie et en coton, [illegible] aiguilles, épingles anglaises et autres, soie à coudre de 1res marques, poil de soie, gros de Naples et Bastrins noirs pour robes, satin uni de toutes les couleurs [illegible]
Constamment en magasin, [illegible]
Reçu par les navires Diadem, Taglioni et Narraganset [illegible]
[illegible]

HABILLEMENTS—10 [illegible] pantalons de Denims, chemises de [illegible] Kentucky, habits de [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 6 dec

VENTES DE CE JOUR.

[illegible] Farine avariée.
PAR SANCHEZ & PATTERSON, Encanteurs.
AUJOURD'HUI jeudi, à 11 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Poydras, sous l'inspection des Gardiens du Port, pour le compte de qui il appartiendra,
135 barils Farine, avariée à bord du steamboat John Marshall. 14 déc—1

[illegible] Couvertures Françaises.
PAR F. H. PETITPAIN.
AUJOURD'HUI 14 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No. 136, rue de Chartres,
250 paires couvertures françaises 3 points. 14 dec

Vente par catalogue de chaussures et marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
AUJOURD'HUI 14 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres,
136 lots et colis marchandises sèches de saison, comprenant un assortiment frais et de choix.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.
14 dec

Tabac, Tabac, Tabac.
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu jeudi 14 du courant, à 11 heures, au magasin de M. McCurdy, encoignure des rues Nouvelle-Levée et Louise, sous l'inspection des gardiens du port,
45 boucauts tabac en feuille, avarié à bord du steamer John Marshall, capt. Gilbert et vendu pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 13dec

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
WM. BERGER, encanteur.
JEUDI prochain 14 du courant, à midi, il sera vendu à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, par ordre du major S. McRee, quartier-maître de l'armée des Etats-Unis:
[illegible] en débarquement de la goélette transport des Etats-Unis F. F. Hunt.
Conditions—Comptant. 13dec—1

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.
PAR VANWINKLE & VINCENT.
116 rue de Chartres,
IL sera vendu jeudi, 14 du courant, à 11 heures, une grande quantité de Marchandises Sèches et de saison, se composant d'un grand assortiment de Marchandises fraîchement importées et méritant l'attention des marchands de la ville et de la campagne.
Des catalogues et des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 13 dec—2

Goëlette fine voilière pour [illegible] de parties.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu [illegible]
[illegible] ROLINE [illegible] charger [illegible] elle est un bon [illegible] construite [illegible]
Conditions [illegible] L'inventaire peut être vu [illegible] Camp.

VENTES A L'[illegible]

Vente à l'encan de March[illegible]
PAR W. H. ROBERTSON [illegible]
IL sera ajouté à la vente par [illegible] factures de marchandises sèches, [illegible] toiles d'irlande, linge de table, [illegible] &c. &c., pour clore des consignations [illegible] à des termes qui seront annoncés [illegible] catalogue sera vendue comptant.

PAR E. COQUET.
Avis aux Forgerons.
IL sera vendu samedi, 16 décembre 1843, à [illegible] en son magasin d'encan, [illegible] Chartres,
Une quantité de fer en barres plates et rondes [illegible] convenance des acheteurs.
Conditions: comptant. 13 dec

Beaux ameublements à la mode.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan jeudi 21 du courant [illegible] au No. 61, rue de Cha[illegible] Bienville, un grand assortiment [illegible] mode, de la célèbre manufacture [illegible] de New-York, se composant [illegible] couverts en soie, pluche [illegible] mode de Paris [illegible]
[illegible]
Les meubles seront [illegible] aux frais d'acquéreur.
On pourra se procurer [illegible] la veille de la [illegible] un beau piano [illegible] comptant.

[illegible] de marchandises sèches [illegible] Magasins. [illegible] encanteur.
[illegible]

Vente par catalogue, [illegible] bottes, souliers et brodequins.
PAR VANWINCKLE & VINCENT.
116, rue de Chartres.
IL sera vendu vendredi prochain 15 du courant, à 11 heures, [illegible]
Cent cinquante caisses bottes, souliers et brodequins.
Des catalogues et des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 13dec

Vente de vins par catalogue, pour clore différentes consignations, importés par [illegible] frères.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan, le Mardi 19 du courant, à 11 heures, au magasin de MM. [illegible] frères, No. 17, rue St. Louis,
Une liste de vins choisis et importés par cette maison, et se composant en partie de:
Hocks des plus belles qualités, marques de Rüdesberger, Hochheimer, Marcobrunner, des récoltes de 1831; Scharzberger, Hockheimer, Rudesheimer, Berg-Hockheimer, Dom-Dechaney, des récoltes de 1834, Rudesheimer, Marcobrunner Cabinet, Hochheimer [illegible] des récoltes de 1836; Château-Johannisberg de 1839; Hochheimer mousseux de 1834; champagne de Napoléon, au bouquet; Arrac en cruchons, Château-Margaux, Pauillac, Margaux, St.-Julien, Léoville, Lafitte, vieux Sauterne, Château-Haut-Brion en barriques (en bouteilles); Madère en pipes, demi-pipes et quarts, de la célèbre marque de Haily et de Old-Reserve, en bouteilles; Sherry pale et brun, Kirchwasser, absynthe [illegible]
On n'admettra aucune réclamation 24 heures après que les articles seront délivrés; ils seront garantis semblables aux échantillons.
Des catalogues seront délivrés chez l'encanteur, au magasin d'encan de la rue du Camp. 13déc—6

Carabines et Pistolets fins à piston.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan lundi le 18 courant, au Camp St Auction Mart (sous la vente des mousquets des Etats Unis)
10 caisses contenant chaque 12 carabines à piston,
20 paires beaux pistolets en boites,
1 paire do do de duel,
25 paires fusils de chasse à deux coups.
Conditions comptant. 13 déc

Domestique de maison; pour clore un compte.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan, samedi 16 courant, à midi, à l'Arcade de Banks.
Melinda, âgée de 26 ans, cuisinière américaine et parfaite blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux petites filles, l'une de cinq et l'autre de trois ans. Cette vente étant pour terminer un compte, on ne garantit que les titres de ces esclaves.
Conditions comptant.
Les actes de vente pardevant G. R. Stringer, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 dec—6

Succession de Louis Tessereaud.
PAR F. M. CROZAT, Encanteur.
SAMEDI le 16 décembre courant, à 10 heures A. M. rue Ste. Anne No. 77, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du premier décembre courant, il sera procédé à la vente des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession, consistant en meubles meublans glaces, pendule, montres, bijoux, argenterie et autres objets dont le détail serait trop long.
Conditions: comptant 6 déc—10

MOUSQUETS.
Par ordre du département de l'Armement des Etats-Unis.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan, le lundi 18 décembre, à 10 heures à l'Auction Mart, rue du Camp.
3000 Mousquets de la manufacture de Harpers Ferry [illegible]
Vendus par ordre du département de l'armement des Etats Unis.
Conditions—comptant.
Ces armes pourront être vues la première semaine de décembre. 18 nov—1m

Terrain de valeur dans la 1re Municipalité.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan, le vendredi 15 décembre, à midi, à la rotonde de la Bourse St Louis:
1o. [illegible] lots de terre dans l'îlet No. 68, borné par les rues Marais, St. Pierre, Orléans et Tremé, étant les Nos. 2, 3 et 4, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Bourgerol, arpenteur de la ville, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 114 pieds 8 pouces et 8 lignes entre lignes parallèles.
2o. Quatre lots de terre dans l'îlet No. 75, borné par les rues Claiborne, du Maine, Derbigny et Ste-Anne, étant les Nos. 13, 15 et 16, sur un plan par Bourgerol, arpenteur de la ville, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.
Conditions—Un dixième comptant, la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du vendeur hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant L. T. Caire, not. pub. 11dec—6

Vente de Syndic.
PAR JOHN M. BACH,
VANWINCKLE & VINCENT, encanteurs.
EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Premier District Judiciaire, en date du 1er Décembre, il sera vendu le mercredi, 20 décembre, à 10 heures, sous la direction du syndic de la faillite de A. Rasch, à la résidence de A. Rasch, rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville, un assortiment d'argenterie, plaqué de choix, [illegible]
Ensemble un bel assortiment de bijouterie, [illegible] de goût et autres.
Conditions: comptant.
La vente sera continuée de jour en jour jusqu'à terminaison. 14 déc—9

VENTE A L'ENCAN.
IL sera vendu le 16 décembre prochain, à midi, dans la rotonde de la Bourse St. Louis, par le ministère de J. B. St[illegible] encanteur, les lots de terre ci-après décrits situés [illegible] faubourg Washington, [illegible]:
1o. [illegible] ayant 46 pieds sept pouces neuf lignes de face à la rue [illegible], entre la rue St. Ferdinand [illegible]
2o. Vingt deux lots de terre formant tout l'îlet compris entre les rues Urquhart, Moralès, Feliciana et Clouet, [illegible] désigné par le No. 12 sur le plan original dressé par [illegible] Jos. Pilié, [illegible] daté du 17 mai 1833, [illegible] C. Pollock, notaire.
3o. Quatre lots de terre désignés par les Nos. 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No. [illegible] sur le plan ci-dessus mentionné, compris entre les rues Grands Hommes, Craps, Louisa et Piété; les dits quatre lots étant contigus et ayant chacun 31 pieds de face à la rue Piété, sur 120 pieds 8 pouces, et 11 lignes de profondeur.
4o. Six lots de terre désignés par les Nos. 4, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'îlet No. [illegible] du même plan, compris entre les rues Amour, Louisa, Bons Enfans et Clouet—le lot No. 4 ayant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Louisa, sur cent trente deux pieds huit pouces de profondeur, et les Nos. 9, 10, 11, 12, [illegible] contigus et ayant chacun 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 130 pieds de profondeur et le lot No. 13 ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans sur 140 pieds de profondeur.
5o. La moitié indivise de trois lots de terre situés [illegible] entre les rues Marigny et Mandeville, ayant chacun (mesure française) vingt pieds de face sur la rue de la Vieille Levée, [illegible]
[illegible]
Cette vente aura lieu avec [illegible] conditions, savoir: un cinquième comptant, et la balance à [illegible] douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, [illegible]
[illegible]